

RCS : BAR LE DUC

Code greffe : 5501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00047

Numéro SIREN : 429 875 321

Nom ou dénomination : DANY MANGIN

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001406

DANY MANGIN
société par actions simplifiée
au capital de 465 500 euros
Siège social : Zac de La Mocotte
17, rue Jeanne d'Arc
55200 VIGNOT
RCS BAR LE DUC B 429 875 321

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 328 438,74 euros de la façon suivante :

- Dotation à la réserve légale :	16 421,94 euros
- Dotation aux autres réserves :	110 766,80 euros
- Dividendes :	201 250,00 euros
- Total :	328 438,74 euros

Le dividende unitaire est donc de 115 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à l'issue de l'assemblée.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende, qui a donné lieu, en totalité, au paiement de l'acompte susvisé, est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020	68 250,00 €		
31.12.2019	-	-	-
31.12.2018	46 550,00 €	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
Le président,
Dany MANGIN



① BILAN - ACTIF

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12							
Adresse de l'entreprise : 17 Rue Jeanne d'Arc		Durée de l'exercice précédent : 12							
Numéro SIRET * 4 2 9 8 7 5 3 2 1 0 0 0 1 1		Néant							
		Exercice N, clos le, 31122021	N-1 31122020						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 148	AC	443	705	1 087	
		Fonds commercial (1)	AH	44 000	AI		44 000	44 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 500	AK	1 500			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
		Terrains	AN	91 000	AC		91 000	136 000	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	29 673	AC	29 673			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 502	AS	2 444	2 058	2 883	
		Autres immobilisations corporelles	AT	24 316	AU	13 466	10 851	14 743	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	3 200	CV	3 125	75	75
	Créances rattachées à des participations		BB	40 000	BC	40 000			
	Autres titres immobilisés		BD		BE				
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	960	BI		960	960		
TOTAL (II)		BJ	240 299	BK	90 651	149 648	199 748		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 231 776	BM		2 231 776	1 658 192	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			15 000		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	497 464	BY	30 995	466 470	225 559	
		Autres créances (3)	BZ	266 964	CA	9 963	257 001	133 463	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
		Disponibilités	CF		CG			94 167	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	14 465	CI		14 465	1 758	
TOTAL (III)		CJ	3 010 669	CK	40 958	2 969 712	2 128 138		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CC	3 250 968	IA	131 608	3 119 360	2 327 887	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SAS DANY MANGIN			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 465 500)	DA	465 500	465 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	23 667	16 838
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	299 188	237 678
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	328 439	136 590
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 116 795	856 606
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	139 602	229 120
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	78 763	35 186
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 599 461	1 074 622
	Dettes fiscales et sociales	DY	174 007	124 116
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 715	6 117
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 017	2 120
	TOTAL (IV)	EC	2 002 565	1 471 281
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 119 360	2 327 887
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 002 565	1 370 472
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	76 356	867	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS DANY MANGIN										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consecutives a une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence		Acquisitions, creations, apports et virements de poste a poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	46 648	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG	136 000	KH		KI	15 000		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	29 673	KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3		KS	5 838	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	14 267	KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	11 255	LC		LD	2 788		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	197 032	LO		LP	17 788		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en equivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	43 200	8V		8W				
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	960	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	44 160	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	287 840	ØH		ØJ	17 788			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en equivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou resultant d'une mise en equivalence		3		4		
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	46 648	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	60 000	LY	91 000	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	29 673	MF	
		Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	1 336	MK	4 502	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP	2 017	MQ	12 250	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	1 976	MT	12 066	MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	65 329	NH	149 491	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en equivalence		IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations		IØ		ØX		ØY	43 200	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	960	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	44 160	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	65 329	ØL	240 299	ØM		

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS DANY MANGIN**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 561	PF	383	PG		PH	1 943		
TOTAL I		RK	1 561	RM	383	RN		RO	1 943		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	29 673	PW		PX		PY	29 673		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 955	QA	825	QB	1 336	QC	2 444		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	4 467	QI	4 227	QJ	1 718	QK	6 976		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 311	QM	1 977	QN	1 798	QO	6 490		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	43 406	QV	7 028	QW	4 852	QX	45 582		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	44 967	ØP	7 411	ØQ	4 852	ØR	47 526		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN					Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X	43 125		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	30 995		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	9 963		
	TOTAL III	7B	74 120	TY	9 963	TZ	UA	84 083
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	74 120	UB	9 963	UC	UD	84 083
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF				
		UG		UH				
		UJ	9 963	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS DANY MANGIN										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL	40 000	UM		UN	40 000			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	960	UV		UW	960			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	32 349		32 349					
	Autres créances clients			UX	465 115		465 115					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	245 557		245 557					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	2 624		2 624					
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	18 782		18 782					
	Charges constatées d'avance			VS	14 465		14 465					
	TOTAUX			VT	819 853	VU	778 893	VV	40 960			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	76 356		76 356						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	63 246		63 246						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 599 461		1 599 461						
Personnel et comptes rattachés			8C	58 515		58 515						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	28 414		28 414						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	68 170		68 170						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 003		12 003						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 906		6 906						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	78 763		78 763						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	9 715		9 715						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	1 017		1 017						
TOTAUX			VY	2 002 565	VZ	2 002 565						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	27 227			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	164 954	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 119 360** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 147 313** euros et un total **charges** de **3 818 874** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **328 439** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Fonds commercial

En vertu des dispositions de l'article 212-3 §2 du PCG le fonds commercial enregistre pour 44 000 euros les éléments incorporels non identifiables qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

En présence de présomption réfutable d'une durée d'utilisation non limitée (PCG art 214-3) due à l'inexistence de critères d'une durée d'utilisation limitée, un test de dépréciation doit être fait au moins une fois par exercice. Lorsque une telle dépréciation est constatée, elle ne peut jamais être reprise ultérieurement.

Néanmoins, la société étant qualifiée de petite entreprise au sens de l'article L123-16 du code de commerce, l'article 214-3 du PCG prévoit la possibilité d'amortir comptablement à partir du 01/01/2016 ledit fonds commercial. La société ayant renoncé à pratiquer un tel amortissement, elle a fait un test de dépréciation en comparant la valeur actuelle à la plus élevée de l'une de deux valeurs suivantes : valeur d'usage ou valeur actuelle.

En l'absence de marché spécifique sur ce type d'activité, la comparaison a été faite avec la valeur d'usage. En l'occurrence, il a été décidé de retenir comme critère pour le calcul de la valeur d'usage un montant égal à deux fois l'excédent brut d'exploitation de l'exercice, et ce, compte tenu du fait que la méthode consistant à déterminer la valeur actuelle à partir de l'actualisation des flux de trésorerie est inopérante.

Dans ces circonstances, le test mis en oeuvre a abouti à l'absence de dépréciation à pratiquer dans les comptes au 31/12/2021.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer		86 346
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		26
<i>INT COUR/EMPT A PAYER</i>	26	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 902
<i>FN P HONORAIRES COMPTA</i>	6 877	
<i>FN P HON. COMM CPTES</i>	6 720	
<i>FN P CHARG.LOC VIGNOT</i>	2 250	
<i>FN P ENTRETIEN MATERIEL</i>	12	
<i>TELEPHONE A PAYER</i>	36	
<i>FRAIS BANCAIRES A PAYER</i>	1 007	
Dettes fiscales et sociales		68 483
<i>PROV. POUR CONGES PAYES</i>	22 120	
<i>PRIME A PAYER</i>	22 857	
<i>CHARGES SOC./C.P. A PAYER</i>	8 790	
<i>CHARG. SOC./PRIMES A PAYER</i>	9 000	
<i>CHARGES FISC./PROV. CP</i>	272	
<i>ETAT AUTRES CHARGES A PAYER</i>	540	
<i>TAXE APPRENTISS A PAYER</i>	1 123	
<i>FORM PROF A PAYER</i>	845	
<i>C.V.A.E. A PAYER</i>	2 936	
Autres dettes		935
<i>CLIENTS AVOIRS A ETABLIR</i>	935	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			14 465
CREDIT BAIL		13 502	
LOCATIONS FINANCIERES		385	
MAINTENANCE		226	
ABONNEMENTS		93	
TELEPHONE		166	
DIVERS		94	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			14 465

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Produits à recevoir		17 999
Autres créances clients <i>CLIENTS PROD.NON ENC.FACT</i>	<i>15 324</i>	15 324
Autres créances <i>FOURN AVOIR A RECEVOIR</i> <i>TIPP A RECEVOIR</i>	<i>52</i> <i>2 624</i>	2 676

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				1 017
RACHAT CONTRAT LOCATION FINANCIERE			1 017	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				1 017

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

2. Participations (10 à 50 %)

TRANSILVALUX (comptes non disponibles, liquidation judiciaire)

25,00

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2021
VALEUR D'ORIGINE					369 808	369 808
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				108 769	108 769
	Dotation exercice				81 667	81 667
	TOTAL				190 436	190 436
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				111 370	111 370
	Redevances Exercice				92 380	92 380
	TOTAL				203 750	203 750
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				59 733	59 733
	entre 1 et 5 ans				113 162	113 162
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				172 895	172 895
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				1 555	1 555
	entre 1 et 5 ans				2 143	2 143
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				3 698	3 698
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					79 663	79 663

**SAS DANY MANGIN
ZAC de la Mocotte
55 120 VIGNOT**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Thierry GUILLAUME
Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale EST

SAS DANY MANGIN
ZAC de la Mocotte
55120 VIGNOT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention des associées
de la SAS Dany Mangin
ZAC de la Mocotte
55120 Vignot

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS Dany Mangin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé page 37 de l'annexe concernant les engagements financiers de la société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie du COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement de travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables de l'annexe comportent un paragraphe intitulé « Fonds commercial » dans lequel sont précisées les modalités retenues pour pratiquer le test de dépréciation du fonds commercial conformément aux dispositions prévues à l'article 214-3 du PGG. Mes travaux ont consisté à apprécier la démarche de la société, à vérifier le critère retenu pour justifier la valeur d'usage ainsi que le caractère raisonnable de cette approche.

Les stocks de matières premières sont évalués selon les modalités précisées dans la note libellée « Stocks et en-cours », page 25 de l'annexe, sous la rubrique « Règles et méthodes comptables ». J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de la méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fautes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

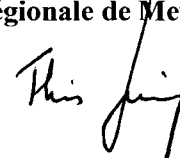
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rombas, le 1^{er} juin 2022

Thierry GUILLAUME
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Metz



Bilan et Compte de Résultat

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 148	443	705	1 087
	Fonds commercial (1)	44 000		44 000	44 000
	Autres immobilisations incorporelles	1 500	1 500		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	91 000		91 000	136 000
	Constructions	29 673	29 673		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 502	2 444	2 058	2 883
	Autres immobilisations corporelles	24 316	13 466	10 851	14 743
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	3 200	3 125	75	75
	Créances rattachées à des participations	40 000	40 000		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	960		960	960
	TOTAL (II)	240 299	90 651	149 648	199 748
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	2 231 776		2 231 776	1 658 192
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				15 000
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	497 464	30 995	466 470	225 559
	Autres créances	266 964	9 963	257 001	133 463
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				94 167
	Charges constatées d'avance	14 465		14 465	1 758
	TOTAL (III)	3 010 669	40 958	2 969 712	2 128 138
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 250 968	131 608	3 119 360	2 327 887

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

Capitaux Propres		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	465 500	465 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	23 667	16 838
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	299 188	237 678
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	328 439	136 590
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 116 795	856 606
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	139 602	229 120
	Emprunts et dettes financières divers (3)	78 763	35 186
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 599 461	1 074 622
	Dettes fiscales et sociales	174 007	124 116
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 715	6 117
	Produits constatés d'avance (1)	1 017	2 120
	Total des dettes	2 002 565	1 471 281
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 119 360	2 327 887
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	328 438,74	136 590,31
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 002 565	1 370 472
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	76 356	867
(3)	Dont emprunts participatifs		

Annexe légale

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 119 360 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 4 147 313 euros et un total **charges** de 3 818 874 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 328 439 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2021 et finit le 31/12/2021.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Fonds commercial

En vertu des dispositions de l'article 212-3 §2 du PCG le fonds commercial enregistre pour 44 000 euros les éléments incorporels non identifiables qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

En présence de présomption réfutable d'une durée d'utilisation non limitée (PCG art 214-3) due à l'inexistence de critères d'une durée d'utilisation limitée, un test de dépréciation doit être fait au moins une fois par exercice. Lorsque une telle dépréciation est constatée, elle ne peut jamais être reprise ultérieurement.

Néanmoins, la société étant qualifiée de petite entreprise au sens de l'article L123-16 du code de commerce, l'article 214-3 du PCG prévoit la possibilité d'amortir comptablement à partir du 01/01/2016 ledit fonds commercial. La société ayant renoncé à pratiquer un tel amortissement, elle a fait un test de dépréciation en comparant la valeur actuelle à la plus élevée de l'une de deux valeurs suivantes : valeur d'usage ou valeur actuelle.

En l'absence de marché spécifique sur ce type d'activité, la comparaison a été faite avec la valeur d'usage. En l'occurrence, il a été décidé de retenir comme critère pour le calcul de la valeur d'usage un montant égal à deux fois l'excédent brut d'exploitation de l'exercice, et ce, compte tenu du fait que la méthode consistant à déterminer la valeur actuelle à partir de l'actualisation des flux de trésorerie est inopérante.

Dans ces circonstances, le test mis en oeuvre a abouti à l'absence de dépréciation à pratiquer dans les comptes au 31/12/2021.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	46 648					46 648
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 648					46 648
CORPORELLES	Terrains	136 000		15 000		60 000	91 000
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	29 673					29 673
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 838				1 336	4 502
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	14 267				2 017	12 250
	Matériel de bureau, mobilier	11 255		2 788		1 976	12 066
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	197 032		17 788		65 329	149 491	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	43 200					43 200
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	960					960
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	44 160					44 160
TOTAL		287 840		17 788		65 329	240 299

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 561	383		1 943
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 561	383		1 943
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	29 673			29 673
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 955	825	1 336	2 444
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	4 467	4 227	1 718	6 976
	Matériel de bureau, mobilier	6 311	1 977	1 798	6 490
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 406	7 028	4 852	45 582
TOTAL		44 967	7 411	4 852	47 526

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	43 125			43 125
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	30 995			30 995
	Autres		9 963		9 963
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	74 120	9 963		84 083
TOTAL GENERAL		74 120	9 963		84 083

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

9 963

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	40 000		40 000
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	960		960
	Clients douteux ou litigieux	32 349	32 349	
	Autres créances clients	465 115	465 115	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	245 557	245 557	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 624	2 624	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	18 782	18 782	
	Charges constatées d'avances	14 465	14 465	
	TOTAL DES CREANCES	819 853	778 893	40 960
	(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
	(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	76 356	76 356		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	63 246	63 246		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 599 461	1 599 461		
	Personnel et comptes rattachés	58 515	58 515		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 414	28 414		
	Impôts sur les bénéfices	68 170	68 170		
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 003	12 003		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 906	6 906		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	78 763	78 763		
	Autres dettes	9 715	9 715		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 017	1 017		
	TOTAL DES DETTES	2 002 565	2 002 565		
	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	164 954			
	(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	27 227			

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer		86 346
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		26
<i>INT COUR/EMPT A PAYER</i>	26	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 902
<i>FNPN HONORAIRES COMPTA</i>	6 877	
<i>FNPN HON. COMM CPTES</i>	6 720	
<i>FNPN CHARG.LOC VIGNOT</i>	2 250	
<i>FNPN ENTRETIEN MATERIEL</i>	12	
<i>TELEPHONE A PAYER</i>	36	
<i>FRAIS BANCAIRES A PAYER</i>	1 007	
Dettes fiscales et sociales		68 483
<i>PROV. POUR CONGES PAYES</i>	22 120	
<i>PRIME A PAYER</i>	22 857	
<i>CHARGES SOC./C.P. A PAYER</i>	8 790	
<i>CHARG. SOC./PRIMES A PAYER</i>	9 000	
<i>CHARGES FISC./PROV. CP</i>	272	
<i>ETAT AUTRES CHARGES A PAYER</i>	540	
<i>TAXE APPRENTISS A PAYER</i>	1 123	
<i>FORM PROF A PAYER</i>	845	
<i>C.V.A.E. A PAYER</i>	2 936	
Autres dettes		935
<i>CLIENTS AVOIRS A ETABLIR</i>	935	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			14 465
CREDIT BAIL		13 502	
LOCATIONS FINANCIERES		385	
MAINTENANCE		226	
ABONNEMENTS		93	
TELEPHONE		166	
DIVERS		94	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			14 465

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Produits à recevoir		17 999
Autres créances clients		15 324
CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	15 324	
Autres créances		2 676
FOURN AVOIR A RECEVOIR	52	
TIPP A RECEVOIR	2 624	

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION RACHAT CONTRAT LOCATION FINANCIERE		1 017	1 017
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			1 017

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

2. Participations (10 à 50 %)

TRANSILVALUX (comptes non disponibles, liquidation judiciaire)

25,00

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2021
VALEUR D'ORIGINE					369 808	369 808
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				108 769	108 769
	Dotation exercice				81 667	81 667
	TOTAL				190 436	190 436
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				111 370	111 370
	Redevances Exercice				92 380	92 380
	TOTAL				203 750	203 750
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				59 733	59 733
	entre 1 et 5 ans				113 162	113 162
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				172 895	172 895
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				1 555	1 555
	entre 1 et 5 ans				2 143	2 143
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				3 698	3 698
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					79 663	79 663

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Caution bois BPALC	1 578 582	
Bois BPALC certificat décharge		1 578 582
ONF caution bois		
ONF caution bois certificat décharge		
	1 578 582	1 578 582
Engagements de crédit-bail		
Crédit bail	176 593	
	176 593	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Compte tenu des caractéristiques de l'effectif (âge, ancienneté, rémunérations) et de la probabilité que les personnes concernées soient présentes au sein de la société lors de leur départ en retraite, le montant des engagements peut être estimé à :	18 380	
	18 380	
Autres engagements		
Emprunts : capital restant à devoir	63 220	
	63 220	
Total des engagements financiers (1)	1 836 775	1 578 582
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

Annexe libre

Etat exprimé en euros

OPERATION D'APPORT D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE A LA SOCIETE

Article 151 octies du CGI

Apporteur : M. Dany MANGIN

Entreprise individuelle apportée :	Dany MANGIN ZAC de la Mocotte 55200 VIGNOT
---	--

Société bénéficiaire de l'apport :	SAS DANY MANGIN ZAC de la Mocotte 55200 VIGNOT Siret : 429 875 321 00011
---	---

Date de l'apport : 01/01/2008

Titres reçus en rémunération de l'apport :	M. Dany MANGIN a reçu 1 040 parts sociales de 100 euros de nominal chacune, plus 25 euros de prime d'apport
---	---